



Rachid Adda
Conseiller régional -
groupe MRC et apparentés
Conseil régional d'Ile-de-France
34, rue Vaneau
75007 Paris
tél : 01 53 85 68 91
gsm :0675038149

M.
Proviseur
Lycée
Adresse
CP Ville

Sarcelles, le 29 août 2006

Monsieur le proviseur,

Le Conseil régional d'Ile-de-France a réformé en 2004 l'aide régionale à la demi-pension faisant du quotient familial le critère d'attribution de cette aide, afin de toucher un nombre plus important de lycéens et d'apprentis.

La gestion pratique de cette aide est effectuée par les établissements.

Or nous observons depuis la mise en œuvre de cette mesure que les crédits que le Conseil régional d'Ile-de-France a votés pour cette aide ne sont pas consommés dans leur totalité alors que le besoin est réel.

Nous constatons une forte disparité dans la consommation de ces crédits entre les établissements, certains faisant un effort réel d'information des élèves et de distribution de cette aide, tandis que d'autres restent très passifs.

Pourtant chacun sait l'importance du déjeuner et il est inacceptable que des lycéens sautent ce repas ou ne s'alimentent pas suffisamment pour des raisons financières alors que le Conseil régional affecte de des crédits pour garantir à chacun le droit à un repas complet en mi-journée.

C'est pourquoi j'appelle à nouveau votre attention sur cette question afin qu'à l'occasion de la rentrée 2006 une information complète des lycéens et de leurs familles soit menée dans votre établissement et que les conditions du versement effectif de cette aide régionale soient réunies en faveur des familles éligibles.

Je reste à votre disposition pour faire remonter aux services de la Région vos besoins pour mettre plus efficacement en œuvre ce dispositif.

Comptant sur votre volonté de mettre pleinement en œuvre ce dispositif régional, je vous prie d'agréer, Monsieur le proviseur, l'expression de ma considération distinguée,

Rachid Adda
Conseiller régional
Représentant de la Région dans votre établissement



Rachid Adda
Conseiller régional -
groupe MRC et apparentés
Conseil régional d'Ile-de-France
34, rue Vaneau
75007 Paris
tél : 01 53 85 68 91
gsm :0675038149

Mme
Proviseur
Lycée
Adresse
CP Ville

Sarcelles, le 29 août 2006

Madame le proviseur,

Le Conseil régional d'Ile-de-France a réformé en 2004 l'aide régionale à la demi-pension faisant du quotient familial le critère d'attribution de cette aide, afin de toucher un nombre plus important de lycéens et d'apprentis.

La gestion pratique de cette aide est effectuée par les établissements.

Or nous observons depuis la mise en œuvre de cette mesure que les crédits que le Conseil régional d'Ile-de-France a votés pour cette aide ne sont pas consommés dans leur totalité alors que le besoin est réel.

Nous constatons une forte disparité dans la consommation de ces crédits entre les établissements, certains faisant un effort réel d'information des élèves et de distribution de cette aide, tandis que d'autres restent très passifs.

Pourtant chacun sait l'importance du déjeuner et il est inacceptable que des lycéens sautent ce repas ou ne s'alimentent pas suffisamment pour des raisons financières alors que le Conseil régional affecte de des crédits pour garantir à chacun le droit à un repas complet en mi-journée.

C'est pourquoi j'appelle votre attention sur cette question afin qu'à l'occasion de la rentrée 2006 une information complète des lycéens et de leurs familles soit menée dans votre établissement et que les conditions du versement effectif de cette aide régionale soient réunies en faveur des familles éligibles.

Je reste à votre disposition pour faire remonter aux services de la Région vos besoins pour mettre plus efficacement en œuvre ce dispositif.

Comptant sur votre volonté de mettre pleinement en œuvre ce dispositif régional, je vous prie d'agréer, Madame le proviseur, l'expression de ma considération distinguée,

Rachid Adda
Conseiller régional
Représentant de la Région dans votre établissement